

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE**  
**AU TITRE DU SCHEMA DE COHERENCE REGIONALE DU FOOTBALL**  
**POUR LA SAISON 2018-2019**

1

Les Schémas de Cohérence Régionale mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent d'apporter un soutien aux collectivités territoriales ou aux porteurs de projet à statut privé qui ont un projet de construction ou de rénovation d'un **équipement sportif** inscrit, en adéquation avec les priorités de la ligue ou du comité régional de la discipline sportive concernée.

Il s'agit plus particulièrement de proposer un outil d'aide à la décision s'appuyant sur une dimension d'aménagement du territoire, en veillant à une **répartition équilibrée des projets au sein des départements**.

La Fédération Française de Football, la Ligue du Football Amateur, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont ainsi décidé de mettre en commun leurs politiques respectives dans un **objectif de complémentarité et d'optimisation des actions de soutien à la discipline football**.

Cette volonté a abouti à la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un **Schéma de Cohérence Régionale du Football en Auvergne-Rhône-Alpes** sur la période 2017-2020. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 15 juin 2018.

L'engagement porte sur les trois saisons sportives 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 avec une participation financière annuelle respective de 1.000.000 € de la Fédération Française de Football (via le Fonds d'Aide au Football Amateur – FAFA) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit un **montant total de 6.000.000 €**, sur la base d'un financement partagé<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette aide régionale accordée au titre du Schéma de Cohérence Régionale du Football n'est pas cumulable avec les autres dispositifs d'aide aux équipements sportifs proposés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment ceux relevant de contrats de territoires.

## COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE AU TITRE DU SCHEMA DE COHERENCE REGIONALE DU FOOTBALL ?

1. Remplir le dossier du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et fournir les pièces demandées
2. Formuler la demande de subvention régionale au titre du Schéma de Cohérence Régionale du Football (1 une lettre de sollicitation à adresser au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes + 2 le tableau ci-dessous dûment rempli) **et l'adresser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>2</sup>**



<b>DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE</b>	
<b>AU TITRE DU SCHEMA DE COHERENCE REGIONALE DU FOOTBALL POUR LA SAISON 2018-2019</b>	
<b>Nom du porteur de projet</b>	
<b>Adresse postale du porteur de projet</b>	
<b>Nom/Prénom du responsable de projet</b>	
<b>Adresse mail du responsable de projet</b>	.....@.....
<b>Description du projet</b>	
<b>Coût total HT</b>	
<b>Date de début des travaux</b>	
<b>Date prévisionnelle de fin des travaux</b>	

Date :

Signature :

Contact : Sandrine THEILLARD, Chargée de Mission Equipements Sportifs, sandrine.theillard@auvergnerhonealpes.fr